

Le 28 septembre 2018

L'honorable A. Raynell Andreychuk, sénatrice
Présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères
et du commerce international
Sénat

Madame,

Les membres de la Coalition canadienne du secteur des services trouvent vraiment encourageant que le gouvernement du Canada accorde priorité au projet de loi C-79, Loi de mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

La Coalition est le seul groupe de l'industrie pansectoriel qui s'intéresse au commerce dans les dossiers relatifs aux services internationaux. Elle fait valoir l'importance des services pour l'économie canadienne. Ses membres exercent des activités dans la région de l'Asie-Pacifique et dépendent de la capacité d'exporter des services quel que soit le mode d'approvisionnement.

La ratification rapide de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) permettra au Canada d'en tirer rapidement avantage en faisant partie des six premiers pays à mettre en œuvre l'Accord. C'est pourquoi nous encourageons votre comité à promouvoir l'adoption du projet de loi lorsqu'il en sera saisi pour étude.

Grâce au PTPGP, les entreprises canadiennes auront plus facilement accès au à un marché de près de 500 millions de personnes (PIB combiné de 13,5 billions de dollars). À l'heure actuelle, le Canada ne bénéficie pas d'un accès préférentiel aux pays comme le Japon, le Vietnam, la Malaisie et l'Australie.

Voici certains des principaux avantages que le PTPGP offrira selon la Coalition :

- Les dispositions du chapitre sur l'entrée temporaire faciliteront les déplacements transfrontaliers de professionnels qualifiés, qui pourront offrir des services de façon temporaire.
- L'approche fondée sur une liste négative, exposée dans le chapitre sur le commerce transfrontalier des services, rendra plus transparentes les mesures de restriction du commerce.
- L'exception pour les mesures à caractère prudentiel protège la capacité des organismes de réglementation de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité du secteur financier, sans parler de l'établissement d'un comité des services financiers facilitant le dialogue aux niveaux réglementaire et procédural.
- Les dispositions du chapitre sur le commerce électronique exigent la capacité de transmettre librement des données d'un pays à l'autre et restreignent la capacité d'établir des exigences en matière de localisation des données.

- Les mesures prévues dans le chapitre sur les douanes et la facilitation du commerce favorisent une plus grande automatisation et le dédouanement plus rapide des envois express.

Le PTPGP offre des possibilités de croissance aux entreprises canadienne, car d'autres pays de la région cherchent à intégrer le Partenariat en tant que nouveaux membres. La ratification de l'Accord sans délai permettra au Canada de prendre les rênes pour façonner l'orientation future du pacte, lequel lui servira de plateforme pour faire avancer ses intérêts dans la région.

La Coalition serait enchantée de pouvoir communiquer toutes observations et informations que le Comité pourrait juger utile pour son étude du projet de loi C-79.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de la Coalition canadienne du secteur des services,

Monica Masciantonio

c.c. Membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mark Agnew, directeur général, Coalition canadienne du secteur des services